



2017 DPA 53 - « Paris fait Paris » - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

La ville de Paris a prévu dans le cadre de son programme d'investissement de la mandature une centaine d'opérations importantes en matière d'équipements publics. Il s'agit de grosses rénovations, d'extensions ou de créations de nouveaux bâtiments répondant à des besoins dans différents domaines (culture, sport, petite enfance, social, scolaire).

Un grand nombre de ces opérations se situent dans les quartiers populaires (politique de la ville et/ou GPRU) ; elles s'inscrivent dans la démarche de la ville de Paris, en matière de qualité d'usage, d'économie d'énergie, d'économie de coût, de sobriété et de végétalisation.

Pour lancer une partie de ces opérations, quinze délibérations globales ont été adoptées en 2015 et deux en 2016. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elles prennent la forme d'une délibération « de projet », qui approuve le lancement d'une opération de construction ou de rénovation d'un équipement et autorise la maire à prendre toute décision relative à sa mise en œuvre – de la préparation à la passation et à l'exécution de tous les marchés nécessaires à cette opération, ou encore l'obtention des autorisations administratives. Ces délibérations définissent l'étendue du besoin à satisfaire, le budget prévisionnel et les délais de réalisation. Elles induisent une communication « bilan » annuelle devant votre assemblée.

Les opérations ainsi approuvées depuis le début de la mandature, mettent en œuvre le projet d'investissement pour la période 2014-2020 dans les différents domaines : scolaire et petite enfance (4 projets), sportif (5 projets) et culturel (6 projets). Les deux derniers projets concernent, l'un, le relogement de services et, l'autre, la restauration des façades de la Mairie du 10^e arrondissement.

Fin 2016, une première communication avait été présentée pour le bilan 2015 de ces opérations. Cette année avait été marquée par la phase de désignation des équipes de maîtrises d'œuvre (dans le cadre de jurys présidés par Jacques Baudrier) et le début des études d'architecture. L'année 2016 est marquée par la poursuite et l'achèvement des études

d'architecture de ces projets ; et l'année 2017 a vu le lancement d'un grand nombre de consultations d'entreprises (120 000 m² concernés) pour la mise en œuvre des travaux. Une douzaine de chantiers seront ouverts d'ici la fin de l'année.

Ces études ont été l'occasion d'insister sur la recherche de la sobriété architecturale et de matériaux écologiques, le respect des objectifs environnementaux et de performance énergétique. La Ville souhaite en effet pour les parisiens des équipements publics qui se distinguent par leur qualité d'usage, leur robustesse, leur sobriété tout en étant innovants pour la transition énergétique. L'économie circulaire a également une place importante dans ces réalisations et sera développée afin de permettre le réemploi des matériaux et réduire l'emprunte carbone des chantiers. Ces bâtiments font aussi l'objet d'une large végétalisation pour laisser place à la nature au sein de l'architecture.

Afin de rendre visible ces opérations et ouvrir les portes de ses chantiers, la Ville a mis en place en 2016 un dispositif intitulé « Paris fait Paris » en partenariat avec la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et le CAUE de Paris (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Il consiste à organiser des visites architecturales de ses bâtiments publics à l'occasion de phases opérationnelles différentes : pré chantier, pendant les travaux et à la livraison. En 2016 et 2017, une dizaine de bâtiments publics a été visité dans le cadre du programme de rénovation ou construction de la mandature, ce qui a permis à 730 personnes de bénéficier de la découverte des faces cachées des équipements de la Ville. De nombreuses visites seront encore programmées au dernier trimestre 2017 pour 8 autres bâtiments.

« Paris fait Paris » s'inscrit aussi dans une volonté de pouvoir associer les habitants à la réalisation et la rénovation des équipements publics. Et cette démarche permet d'ouvrir les portes de ses chantiers à toutes et tous.

Liste des délibérations globales adoptées en 2015 :

- Théâtre du Châtelet (1^{er}), mise aux normes et restauration partielle –DPA 2015-42
- Musée Carnavalet (3^e), rénovation partielle –DPA 2015-66
- Théâtre de la Ville (4^e), rénovation partielle –DPA 2015- 34
- Plan Nager à Paris, Centre Saint-Merri (1^{er}), restructuration –DPA 2015- 49
- Musée de la Libération et entrée des Catacombes (14^e), restructuration –DPA 2015- 38
- Plan Nager à Paris, Piscine Elisabeth (14^e), construction –DPA 2015- 65
- Conservatoire du 14^e arrdt et bureaux, construction –DPA 2015- 70
- Plan Nager à Paris, Piscine Blomet (15^e), restructuration –DPA 2015- 64
- Ecoles Dupleix-Cardinal Amette (15^e), construction et restructuration –DPA 2015- 96
- Ecole 113 rue Championnet (18^e), restructuration –DPA 2015- 45
- Ecole et crèche Chapelle International (18^e), construction –DPA 2015- 50
- Gymnase et jardin rue des Poissonniers (18^e), création –DPA 2015- 72
- Rue du Pré (18^e), relogement de services –DPA 2015- 76
- Plan Nager à Paris, Piscine Davout (20^e), construction –DPA 2015- 58
- Ecole et crèche Davout (20^e), construction –DPA 2015- 71

Liste des délibérations globales adoptées en 2016 :

- Musée d'Art Moderne (16^e), rénovation partielle –DPA 2015-66
- Mairie du 10^{ème}, restauration des façades – DPA 2016-27